

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 505

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST

Ventes et cessions

751 441 700 RCS Brest.

ACTIONISTA.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 8000 EUR.

Adresse : 2, rue Docteur Lenoble, Angle 6 rue de Glasgow, 29200 Brest.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion par voie d'absorption de la société ACTIONISTA par la société SERSON CREDITS. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Gondreville (54), du 30/04/2019, les sociétés : SERSON CREDITS, SAS au capital de 100.000 € dont le siège social est fixé à GONDREVILLE (54840), 1 Rue de Lorraine, ZAC de la Croix Saint Nicolas, immatriculée au RCS de NANCY sous le n° 522 129 931, et ACTIONISTA, SAS au capital de 8.000 € dont le siège social est fixé à BREST (29200), 2 Rue du Docteur Lenoble Angle 6 Rue de Glasgow, immatriculée au RCS de BREST sous le n° 751 441 700, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ACTIONISTA par la société SERSON CREDITS. Sur la base de ses comptes arrêtés au 31/12/2018, l'actif et le passif de la société ACTIONISTA dont la transmission est prévue à la société SERSON CREDITS, s'élèvent respectivement à 406.165 € pour son actif et à 187.071 € pour son passif, faisant ressortir un actif net de 219.094 €. L'opération prendrait effet au 01/01/2019, date d'effet rétroactif fixée par les parties, les opérations de la société ACTIONISTA depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société SERSON CREDITS. La rémunération de l'apport consistera en l'attribution à l'associée unique de ACTIONISTA de 21 actions nouvelles, lesquelles actions seront créées dans le cadre d'une augmentation de son capital social par la société SERSON CREDITS d'un montant de 4.666,67 €. Compte tenu des valeurs d'apport et de l'augmentation de capital, la prime de fusion s'élèverait à 214.427,33 €. Les créanciers des sociétés ACTIONISTA et SERSON CREDITS dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14, L. 236-21 et R. 236-8 du Code de commerce. Le projet de fusion du 30/04/2019 a fait l'objet pour les sociétés ACTIONISTA et SERSON CREDITS d'un dépôt le 02/05/2019 au greffe du Tribunal de Commerce de NANCY pour SERSON CREDITS, et le 02/05/2019 au greffe du Tribunal de Commerce de BREST pour ACTIONISTA. Les Présidentes des sociétés SERSON CREDITS et ACTIONISTA..